

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3. — États-Unis, \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. VII.

No. 3.

Prix du numéro, 7 centins. — Annonces, la ligne, 5 centins.  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 20 JANVIER 1876

Rédaction, Administration, Bureaux d'Abonnements et d'Annonces : No. 319, Rue St. Antoine, Montréal. — GEO. E. DESBARATS, Directeur-Gérant.

## SOMMAIRE

La Prime.—Notre commerce.—Pour les pauvres.—Le Prince de Galles aux Indes.—Coup de grison.—Le pêcheur de Looq.—Souvenir de Jersey.—Pour rire.—Vingt mille lieues sous les mers.—Les Canadiens de l'Ouest : Charles de Langlade (suite et fin). — MEMORIAL NÉCROLOGIQUE : Feu M. le juge Baudry.—POÉSIE : Caprice.—L'Auréole.—Légende du mont de Piété.—Mariage fashionable.—Sirop d'érable le 3 janvier.—NOUVELLES GÉNÉRALES : Canada, États-Unis, Europe.—Faits Divers.—Les soirées.—La mère de famille.—Par-ci par-là.—Le Jeu de Dames.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : Pour les Pauvres.—Les Éléphants du Prince de Baroda.

## LA PRIME

Quoique notre prime ne soit pas encore tout à fait prête, et qu'elle ne le sera guère d'ici à quinze jours, il est bon que les abonnés sachent à quelles conditions ils la recevront. Pour avoir droit à la prime, tout ancien abonné devra avoir payé ses arriérés, et six mois d'avance sur l'année courante ; et tout nouvel abonné devra payer l'année d'avance.

Dans notre prochain numéro, nous commencerons la publication d'un travail historique et légendaire, par l'abbé Casgrain, intitulé : UN PÉLERINAGE A L'ILE AUX COUDRES. Nos lecteurs y trouveront des renseignements précieux, des histoires amusantes, des aventures tragiques, des portraits vigoureux, tout cela revêtu du style brillant et châtié qui distingue notre savant collaborateur.

Quelques journaux ont donné cours à la rumeur que M. Blain de St. Aubin devait être le rédacteur de *L'Opinion Publique*. Inutile de dire à ceux qui ont lu notre programme, que ce bruit n'est point fondé. Avec l'aide d'une puissante collaboration, le soussigné se charge désormais de la rédaction de cette feuille.

GEORGES E. DESBARATS.

## NOTRE COMMERCE

L'assemblée annuelle du Bureau de Commerce de Montréal s'est tenue le 11 courant. Nous trouvons dans le compte-rendu de l'assemblée des statistiques importantes, qui démontrent jusqu'à quel point le commerce de Montréal a diminué pendant l'année qui vient de finir. Les discussions qui ont eu lieu sur la protection et le libre échange n'ont servi qu'à prouver encore une fois que des hommes patriotiques, intelligents et sincères peuvent différer d'avis sur les remèdes à employer pour réhabiliter le commerce et l'industrie.

Nous constatons d'abord que le commerce du port de Montréal a souffert, en 1875, une décroissance totale de \$14,776,243 sur le résultat de 1874 ; ainsi :

### LES IMPORTATIONS

de 1874 se montaient à . . . \$44,027,704  
celles de 1875 ne s'élevèrent qu'à . . . 35,107,072

donnant une diminution de . . . \$8,920,632  
soit environ 20%.

### LES EXPORTATIONS

de 1874 furent de . . . \$22,045,455  
et en 1875, seulement de . . . 16,189,844

Différence . . . \$5,855,611  
Soit 26%.

Les droits perçus à la douane de Montréal, en 1875, sont de \$1,316,179 moins que ceux de 1874.

Si nous étudions les chiffres des trois années précédentes, la comparaison demeure toujours défavorable à cette pauvre année 1875.

Nous offrons trois tableaux :

1o. Importations et exportations du port de Montréal :

	Importations.	Exportations.
1871	35,504,334	19,133,519
1872	45,675,916	17,081,771
1873	40,714,179	23,928,145
1874	44,027,704	22,045,455
1875	35,107,072	16,189,844

2o. Vaisseaux de mer qui ont visité le port de Montréal :

	Vaisseaux.	Tonneaux.
1871	664	351,721
1872	727	398,800
1873	702	412,478
1874	731	423,423
1875	642	386,112

3o. Steamers, goélettes, bateaux et autres vaisseaux de lac et de rivière :

	Vaisseaux.	Tonneaux.
1871	6,878	824,787
1872	7,150	936,782
1873	6,751	933,462
1874	6,855	956,837
1875	6,188	863,457

Ce dernier tableau indique que le commerce intérieur s'est ressenti de la baisse générale, car il s'est servi de 667 vaisseaux de moins en 1875 que dans l'année précédente.

Après avoir entendu la lecture de ces chiffres éloquentes, l'hon. JOHN YOUNG s'est plaint que le comité n'offrait pas de mesure pour remédier à ce triste état de choses. M. Young n'est pas satisfait de nos relations commerciales avec les États-Unis, qui jouissent des avantages que comporte la réciprocité, tandis que nous en sommes privés. De même, nous leur accordons la navigation de nos canaux, quoiqu'ils nous la refusent sur les leurs. M. Young désire aussi voir s'établir des lignes de vapeurs entre le Canada et les Indes Occidentales, le Mexique et l'Amérique du Sud, pour donner un débouché à nos produits agricoles et manufacturiers.

M. HENRY LYMAN, qui prend la parole après M. Young, maintient que nous devons chercher d'abord à conserver pour nous-mêmes le marché du Canada, avant que d'aller aux Indes ou au Mexique, et que la raison principale qui détruit nos industries et notre commerce, c'est que les Américains viennent en Canada vendre les produits de leurs manufactures à des prix qui ne permettent pas à nos industriels de leur faire compétition. M. Lyman dit qu'ils éludent même le paiement du droit de 17½%, en passant des papiers frauduleux à la douane, mais que si quelqu'un des nôtres essayait ce petit jeu dans les douanes des États-Unis, il se trouverait de suite arrêté. Enfin, que les États-Unis ne nous donneront jamais un traité de véritable réciprocité, avant que nous ne les y forçons, en adoptant leur tarif pour tous les objets qu'ils exportent maintenant au Canada.

A cela, M. Young répond que les manufacturiers ne sont qu'une petite minorité, et qu'il ne faut pas les favoriser aux dépens de la classe agricole qui forme les neuf dixièmes de la population, et que l'objet des législateurs du Canada doit être d'en faire un pays où l'on puisse vivre à bon marché.

M. A. W. OGILVIE interrompt l'hon. M. Young un instant, pour dire que la prospérité du manufacturier enrichit le cultivateur, car celui-là se trouve en moyens

d'acheter de celui-ci ; mais qu'en ce moment aucune classe en Canada n'est à l'aise, ni l'industriel, ni l'agriculteur.

M. Young reprend, disant qu'il a un remède à tous ces maux. C'est un Zollverein : l'abolition de tous les droits entre le Canada et les États-Unis, libre échange, et la perception des droits proportionnels, comme en Allemagne.

M. LYMAN se lève de nouveau et réplique que, malheureusement pour les théories des libre-échangistes, dans aucun pays la classe agricole n'est aussi prospère qu'aux États-Unis, qui protègent cependant leurs industries par un tarif très-élevé. Au lieu de la ruine, le cultivateur américain trouve à sa porte un excellent marché. Nos cultivateurs sont du même avis, car ils offrent de fortes primes aux manufacturiers pour qu'ils établissent leurs moulins et usines dans leur voisinage.

M. ANGUS ne craindrait pas l'abolition des droits entre le Canada et les États-Unis ; il ne craindrait pas la compétition ; mais il trouve les conditions actuelles absurdes. Il attire l'attention de l'assemblée sur un oubli que fait M. Young ; c'est qu'un manufacturier met souvent à l'enjeu cent fois plus qu'un agriculteur.

Plusieurs autres membres du Bureau de Commerce prirent la parole ; presque tous étant en faveur de l'adoption du tarif américain, comme moyen de faire revivre l'industrie en Canada.

Cette expression d'opinion émanant d'une assemblée qui représente le commerce de Montréal, mérite certainement l'attention du gouvernement. Les faits et les chiffres qui ont causé la discussion sont encore plus importants, et ne peuvent être ni ignorés ni passés sous silence.

Nous regrettons de remarquer que dans cette assemblée, sur la liste de 104 membres présents, il ne se trouve que 7 noms français. G. E. D.

## POUR LES PAUVRES

(Voir la gravure, pages 30 et 31.)

La scène se passe en Bretagne. L'hiver est rude, et le nombre des pauvres semble augmenter dans la commune. Ces braves sœurs ne suffisent pas à soulager toutes les misères. Elles partagent souvent avec quelque pauvre famille leur repas frugal. Mais les provisions du couvent diminuent, elles ne feront pas l'hiver : il faut donc se mettre sur les chemins, pour l'amour de Dieu et des pauvres. Souffle la brise, rafale la neige, perce le froid ! les mains s'engourdissent, les pieds s'entregèlent, n'importe ! le cœur est plein d'ardeurs divines ; et le sourire aux lèvres, les bonnes religieuses vont de la chaumière au château, gravissent les côteaux, traversent les ruisseaux, jamais plus heureuses que quand leur traîneau s'alourdit, et que leurs membres chancelants peuvent à peine les ramener au couvent avec leur précieux butin. Elles pensent alors aux pauvres, et le ciel leur donne du courage et de la force.

En Canada, ces pénibles pèlerinages ne sont pas nécessaires, et la scène que dépeint notre gravure ne se voit jamais. La charité est ici organisée : elle est grande, elle se multiplie, elle se ramifie, elle se rend dans les bas-lieux pour y trouver et y secourir l'indigence sous toutes ses formes, elle tire des hauts lieux sa richesse et sa fécondité. Tel on voit un lac, au pied

de la montagne, recevoir au printemps les mille sources qui découlent des hauteurs, puis, débordant bientôt, répandre la fécondité par mille ruisseaux qui se subdivisent en cherchant les basses terres, où, se glissant dans les replis les plus cachés, l'eau s'infiltré dans la terre et la ramène à la vie.

Nos institutions publiques de charité, nos conférences de St. Vincent de Paul, nos sociétés de bienfaisance, unions de secours mutuels, fourneaux économiques, et le reste, sont autant de réceptacles et de distributeurs de la charité personnelle. On a vu un exemple remarquable de cette organisation de la charité dans l'Eglise catholique, quand, il n'y a que quelques jours, à Québec, lorsqu'il s'est agi de distribuer le fonds de \$1,700 qu'avaient affecté aux pauvres de la ville le Lieut.-Gouverneur et le Maire, l'assemblée décida que l'Archevêque de Québec fût considéré comme représentant tous les pauvres catholiques, et que la proportion qui leur revenait lui fût remise.

Que chacun donc de ceux qui jouissent de l'aisance se souvienne qu'il y a des milliers de malheureux qui souffrent en ce moment du froid et de la faim, et qu'il n'y a pas d'ouvrage ! Et qu'il verse dans le fonds commun, selon ses moyens, la part qu'il redoit, en conscience, aux pauvres du bon Dieu. G. E. D.

## LE PRINCE DE GALLES AUX INDES

(Voir la gravure, page 34)

*L'Indépendance Belge* et le *Temps* ont reçu des correspondances sur les fêtes splendides que le guikovar de Baroda a données au prince de Galles.

« Quinze éléphants, dit *L'Indépendance Belge*, attendaient en dehors le prince et sa suite ; tous richement caparaçonnés et peints en gris ou en rouge. Celui qui marchait en tête était couvert d'un drapeau à fleurs que surmontait un baldaquin aux colonnes dorées ; le corne était à cheval sur le cou de l'animal, et le long des flancs pendait une échelle d'argent. A un signal donné, l'immense bête s'accroupit devant les marches de la station ; l'échelle fut prestement appliquée, et en un clin d'œil, S. A. R. se trouva installée sous le baldaquin. Le jeune guikovar, paré de ses diamants, qu'on évalue environ à cinquante millions de francs, prit place à la gauche de son illustre visiteur ; sur le siège de derrière s'assit sir Madhav Rao, l'intelligent ministre qui a rétabli les finances délabrées du petit royaume. La suite du prince s'installa alors sur le reste du troupeau, et le cortège se mit en marche, ouvert par des porteurs de fanions et fermé par l'escorte de rigueur. »

Parmi les cadeaux du jeune souverain hindou au prince anglais figurent deux canons en argent et deux en or.

« Les deux premiers canons, raconte le *Temps*, en argent massif, un peu plus grands que nos anciennes pièces de quatre, si mes souvenirs sont exacts ; l'affût et les roues en cuivre jaune, tout cela de forme classique, sans la moindre superfétation d'ornement. Les bœufs qui les entraînaient, ainsi que les bêtes attelées aux caissons, lesquels étaient en argent curieusement travaillé, portaient des housses d'une étoffe admirable tissée d'or, d'argent et de soie de diverses couleurs, de façon à imiter les effets chatoyants des gorges de pigeons. »

La partie de la housse qui recouvrait leur petite bosse était ornée de pompons avec des pierres précieuses, et il y avait aussi des houppes et des floquets fort jolis sur les fourreaux des cornes, ainsi que cent pendeloques sur le front. Pour les conduire on leur avait passé dans les narines deux cordons de soie cramoisie. Mais les magnificences du costume de ces animaux ne valaient point celles dont on avait revêtu les bœufs attelés aux canons d'or. Les housses de ces derniers étaient de véritables objets d'art. Elles étaient en soie rouge, mais ce fond disparaissait presque sous les arabesques et les fleurs qui étaient brodées en relief avec des fils d'or et d'argent et des pierres précieuses. Quant aux cornes, elles étaient enfermées dans des fourreaux d'or, et toutes espèces de bijoux pendillaient au frontal. Inutile d'ajouter que les jougs et tous les accessoires des canons étaient à la hauteur du reste. . . .

Le fils de la reine d'Angleterre a assisté, à Baroda, à un de ces combats de bêtes dont cette ville a la spécialité.

Ce sont d'abord deux éléphants sauvages qui "ont eu l'honneur" de combattre devant Phôte du guikovar.

Le récit de l'*Indépendance Belge* est fort curieux :

Les deux monstres se regardent, s'épient et s'élancent l'un contre l'autre, leurs défenses se nouent, leurs trompes s'entrelacent, leurs corps s'arc-boutent. Tout à coup l'un d'eux se retourne et prend ignominieusement la fuite. Son adversaire le poursuit, l'atteint de ses redoutables crocs, le pousse en avant et l'accule avec tant de force contre le mur, que le vaincu pousse un beuglement de douleur. Immédiatement les gardiens s'élancent et à l'aide de fusées à jet continu séparent les deux combattants. Cette douche d'un nouveau genre semble même calmer complètement leur ardeur belliqueuse, car malgré les excitations de *piccadores* armés de longues lances, ils se refusent à rouvrir les hostilités. En désespoir de cause, on leur lance un *lasso* autour d'une patte de derrière et, malgré leur résistance, on les ramène à leurs chaînes.

Voici qu'un bruit de chaînes se fait entendre et l'on voit apparaître deux gros rhinocéros, affreuses bêtes ventruës, à la peau noire et parcheminée, avec une corne sur le front qui ressemble à une verrue durcie : leurs pieds de devant restent enchaînés. Ces animaux sont comptés parmi les plus féroces, en même temps que les plus stupides des jungles ; on pouvait donc s'attendre à quelque formidable engagement. Cependant, après s'être quelque temps regardés sans bouger, ils refusèrent obstinément de s'empoigner. Les bêtes sont quelquefois plus raisonnables que les hommes. A force de les exciter avec des piques, que les *piccadores* leur jettent sur le corps, on parvient cependant à les ruer l'un sur l'autre. Ils luttent à la façon des bœufs, la tête basse, effleurant le sol de leur groin, tête contre tête, corne contre corne. Mais ils ne se font pas grand mal et, après quelques passes, le combat finit faute de combattants.

Puis vinrent des buffles, puis, en diminuant toujours les proportions, des bœufs, et enfin des singes inoffensifs.

## COP DE GRISOU

Une dépêche nous annonçait, le mois dernier, la terrible explosion de feu grisou qui a eu lieu le 15 décembre dans le puits Lacour, dépendant des charbonnages de Frameries (Belgique).

Voici les détails que nous trouvons dans les journaux locaux :

Le 15, vers huit heures et demie du matin, au moment où 125 ouvriers travaillaient dans les travaux souterrains, à 520 mètres de profondeur, une terrible explosion de grisou, occasionnée on ne sait trop comment jusqu'ici, eut lieu et causa la mort de presque tous les ouvriers.

La nouvelle se répandit dans la commune comme une trainée de poudre, dit la *Gazette de Mons*, et bientôt les abords du charbonnage furent envahis par une foule énorme de parents et d'amis des victimes.

Le puits No. 2 dit la Cour de l'Agrappe, où s'est produit le coup de grisou, est situé au milieu de la commune de Frameries. On y exploite la couche *Grande-Vierge* au niveau de 550 mètres, et la veine *Cinq-Paumes* à la prolon-

deur de 520 mètres. Les travaux ouverts dans celle-ci se trouvent, pour la plus grande partie, dans une plateau coupée par un nouveau nord à 350 mètres environ du puits.

Aussitôt l'alarme donnée, M. Bouchez, ingénieur-directeur des travaux de la Compagnie des Charbonnages belges, est descendu dans la mine en compagnie de M. Laguesse, ingénieur du charbonnage de Grachet-Picquery, de M. Soupart, sous-ingénieur à ce dernier charbonnage, et de son chef porion (un homme bien intelligent et bien courageux) dont nous regrettons de ne connaître que le prénom : *Pierre*. Arrivés au chantier, ils se trouvèrent en face d'un spectacle effrayant. Le nouveau de l'étage de 520 mètres était éboulé sur la plus grande partie de sa longueur, en ensevelissant sous les débris des hommes et des chevaux occupés au transport. Dans les travaux de la veine *Cinq-Paumes* les dégâts matériels étaient moins grands, mais les cadavres s'y rencontraient par morceaux.

Après que l'on eut éteint quelques commémorations d'incendie occasionnées par l'inflammation du grisou dans les revêtements des galeries, on s'occupa de l'enlèvement des blessés, opération difficile à effectuer à cause des éboulements du nouveau. On y parvint cependant assez rapidement, puis l'on commença à s'occuper des morts, que l'on remonta à fur et à mesure qu'ils étaient apportés auprès du puits.

Jamais, à aucune époque, un accident aussi épouvantable par l'importance de ses résultats ne s'est produit dans les mines belges.

Les cadavres remontés attestaient que bon nombre de ces malheureux houilleurs avaient été subitement asphyxiés : leurs traits n'étaient point contractés, plusieurs avaient même la mine souriante, la mort avait surpris ceux-ci au moment où sans doute ils plaisaient. Mais d'autres cadavres étaient horriblement mutilés, écrasés : car l'explosion, entendue à la surface et à quelques minutes de l'ouverture du puits, tant elle avait été forte, détermina des éboulements considérables.

Le sauvetage, nous devons le dire d'après les renseignements qui nous ont été donnés par des ouvriers eux-mêmes, fut intelligemment et rapidement organisé ; et les ouvriers qui n'étaient que blessés (mais qui le sont, hélas ! grièvement) purent être immédiatement remontés.

Nous jugeons inutile de dramatiser en narrant avec détail les scènes déchirantes qui se passèrent aux abords de la fosse, où tout Frameries se trouvait quand on remonta les cadavres. Ces scènes, chacun se les représentera. Il y avait là des mères, des épouses, des sœurs, des frères, des enfants, qui tous jetaient des cris de désolation en se précipitant sur les corps dont on s'efforçait de constater l'identité. Quel tableau poignant que celui qu'offraient toutes ces familles infortunées inopinément plongées dans le deuil !

Le nombre des victimes est de 122 dont 111 ouvriers tués sur le coup. Des 11 blessés, deux ont succombé la nuit, et l'état de quatre autres est très-grave.

Les victimes appartenant : 110 à la commune de Frameries, 3 à la Bouverie, 9 à Engies.—Parmi elles 11 femmes et jeunes filles.

## LE PÊCHEUR DE LECQ.

(SOUVENIR DE JERSEY.)

Si vous visitez un jour Jersey, le guide vous conduira sans doute à la Grève de Lecq, l'un des sites les plus pittoresques de cette île enchantée.

Tout autour, aussi loin que la vue peut s'étendre, on ne découvre que des falaises hérissées de pics, d'aiguilles, de criques inabordables, une côte dont les rebords apparaissent dentelés de déchirures profondes. Nulle part l'Océan en courroux n'a rencontré de plus terribles ennemis sur lesquels il puisse exercer sa rage. Tous les périls de la mer, de la terre et des vents semblent là réunis comme à plaisir. Dans ce combat sans relâche que la mer livre à la terre, les rochers, sans cesse battus par les flots, s'ébranlent et se ruinent sous l'effort des brisants, et au premier jour de tempête s'effondrent et roulent dans l'abîme pour former autant d'obstacles imprévus. Partout où vous voyez la vague blanchir, c'est un récif qu'elle frange d'écume, et si quelque banc sous-marin l'arrête dans sa course vagabonde, elle se tord en convulsions, et c'est un gouffre que le remous creuse à l'avant du navire. Malheur à l'équipage surpris la nuit par un gros temps et poussé par les vents du nord-ouest sur les rochers des Casquets ou ceux du Pater-Noster, dont le nom est comme une dernière invocation à l'heure du péril : leur perte est certaine, car le gouvernail est impuissant et la quille racle le fond de granit.

La grève de Lecq est une petite baie qui semble tout naturellement désignée pour servir de refuge aux navires en détresse lorsqu'ils ont toutefois eu la bonne fortune rare d'éviter les écueils dont ces parages

sont semés. Elle abrite quelques bateaux de pêcheurs dont on voit les habitations sur les falaises.

C'était en novembre 186... Une effroyable tempête venait de se décliner sur la Manche, et l'on apercevait distinctement de la grève les signaux d'alarme d'un navire que les vagues furieuses poussaient vers les terribles récifs du Pater-Noster. Aller au secours de ces malheureux au milieu de cet ouragan, c'était folie, c'était se vouer inutilement à une mort certaine ; ainsi les quelques pêcheurs qu'avaient attirés les cris de détresse de l'équipage suivaient-ils, la rage au cœur, mais impuissants à y porter remède, les péripéties de cette longue et douloureuse agonie. Enfin un vieux marin prend une résolution héroïque : il périra peut-être victime de son dévouement, mais au moins il aura essayé de disputer aux flots ces malheureuses victimes. Il met à la mer une barque de sauvetage et demande un homme de bonne volonté pour aider à la manœuvre ; cet homme ne se présente pas... Ce n'est point qu'ils manquent de courage, mais il faut plus que du courage, il faut de l'héroïsme pour tenter cette lutte avec les éléments déchaînés ; l'entreprise paraît si audacieuse que les plus braves reculent.

Mais voici qu'un jeune marin, un enfant, fils d'un pêcheur de la grève, sort du groupe et vient s'offrir pour servir de second au vieillard : puis, avant de monter sur le bateau, il se tourne vers une femme en deuil, se jette à son cou, et en l'embrassant tendrement, lui dit d'une voix ferme : —Mère, laisse-moi partir.

Or la pauvre mère était veuve depuis six mois à peine. Son mari, un brave pêcheur, partit un matin pour aller jeter ses filets au large. Lorsqu'il s'embarqua, la mer était unie comme un lac, mais une tempête s'éleva brusquement : le lendemain on retrouva sur la plage des débris du bateau, et l'on ne revit plus le pêcheur. Et c'était à cette malheureuse femme que son fils unique demandait en ce moment la permission de braver, héroïque folie ! les fureurs de cette mer qui venait, il y a quelques jours à peine, de servir de tombeau à son père.

La mère, au milieu de ses larmes, murmurait un refus, mais on entendait, se rapprochant toujours, les cris désespérés de l'équipage, et en jetant les yeux sur la mer, la pauvre femme vit les signaux de détresse de ces malheureux. Elle songea alors qu'il y avait là aussi des époux et des fils qui allaient mourir, et faisant taire sa propre douleur, cette femme héroïque se tourna vers son fils et lui dit :

—Va, mon bon enfant, je te bénis, aie courage ; que Dieu t'accompagne et te ramène sain et sauf à ta mère !

Le bateau s'éloigna, affreusement balotté par les vagues, et l'on vit quelque temps encore les braves marins faire force de rames pour gagner le navire qui allait sombrer. Mais la malheureuse mère ne regardait plus ; brisée par l'émotion, elle était tombée sans connaissance sur le sable. Les braves pêcheurs qui l'entouraient la ramenèrent à sa cabane ; les larmes dans les yeux, ils songeaient sans doute que cette femme, veuve d'hier, allait peut-être en ce jour perdre ce qui lui restait au monde de plus cher, son fils bien-aimé.

Bientôt on entendit un horrible craquement : le beau navire venait de toucher un récif. On le vit peu à peu s'enfoncer dans les flots ; quelque temps encore l'air retentit des hurlements affreux poussés par ces malheureux suspendus au-dessus du gouffre, puis on ne distingua plus que les vergues des mâts sur lesquelles quelques marins cramponnés attendaient la mort, qui venait à eux lente, inévitable...

Le jour tomba ; on entendit un dernier cri, auquel répondit un autre cri, puis rien que le bruit des vagues en furie. Les pêcheurs, la mort dans l'âme, regagnèrent leurs cabanes. Sauveteurs et naufragés dormaient sans doute côte à côte dans le même tombeau.

La nuit jeta son voile sur cette scène affreuse.

Quand le jour parut, la tempête avait cessé, la mer était calme, et l'on vit rentrer dans le petit port le bateau de sauve-

tage et les deux braves qui le menaient... Toute la nuit ils ont lutté contre les courants contraires, et c'est miracle que dans l'obscurité ils aient réussi à éviter les nombreux écueils dont la côte est semée. Ils ont noblement fait leur devoir, car à leurs côtés se tiennent deux hommes qu'ils avaient arrachés à une mort certaine.

Mais pourquoi le jeune pêcheur hésite-t-il donc en abordant à la Grève ? Pourquoi n'ose-t-il courir à la cabane et se jeter dans les bras de sa mère... Le plus brave d'entre les braves, il s'est si vaillamment conduit ; pourquoi tremble-t-il au fier remerciement qui l'attend ? A ses côtés, se tient un homme de haute taille, un homme qu'au risque de sa vie il a, une longue heure durant, disputé aux vagues en furie, un homme dont les yeux pleins d'une profonde tendresse restent fixés sur lui. En arrivant à la jetée, les pêcheurs qui s'y trouvent réunis viennent féliciter leurs amis de retour ; puis à la vue de cet homme, ils vont à lui et, en donnant tous les signes d'une joie extrême, lui serrent affectueusement les mains, car tous le reconnaissent.

—Mais qui donc, dit une voix, va oser lui annoncer la nouvelle ?

—Son fils, s'écrie le jeune pêcheur avec une étrange émotion.

Quelques minutes après, le brave enfant est dans les bras de sa mère.

—Mère, écoute, je vais te raconter ce qui s'est passé cette nuit ; puisse Dieu m'apprendre à te le bien dire... L'un des hommes sauvés par nous était un pêcheur de la Grève... Une tempête l'a surpris il y a quelques mois : son bateau, poussé par les vents, est allé se briser sur les rochers du Pater-Noster ; lui, il a été recueilli par un navire étranger. Le navire continua sa route, et force fut au pauvre pêcheur de naviguer loin de sa maison, de sa femme, de ses parents... Tous le crurent mort, sa femme et son fils prirent le deuil. Quand le vaisseau arriva au port, on débarqua le malheureux. Il revenait en Angleterre hier, il était en vue de sa maison, il allait retrouver sa femme bien-aimée, lorsqu'une effroyable tempête l'a replacé en face de la mort. Mais Dieu est venu à son secours...

Et la voix de l'enfant devint plus faible, les larmes lui coulèrent des yeux, il tomba aux pieds de sa mère, et serrant ses mains convulsivement dans les siennes :

—Mère, ma bonne mère, apprend l'heureuse vérité. Lorsque n'écouter que ton cœur, ce cœur qui oublie son propre malheur devant les souffrances des autres, tu m'envoyais la nuit dernière au secours du navire en détresse, tu ne savais pas... comment aurais-tu pu le savoir... que tu m'envoyais sauver la vie de mon père bien-aimé. Dieu m'a conduit à lui, Dieu nous l'a rendu ; mère, remercions-le de tout notre cœur !

Il ne put ajouter une seule parole ; la mère et l'enfant tombèrent à genoux, et dans leur touchante action de grâce confondirent pendant quelques secondes leurs larmes de bonheur. Puis on entendit un bruit de pas, et l'homme apparut sur le seuil de la porte.

Alors un cri de joie sauvage retentit, la femme se précipita au cou de son mari, qu'elle tint longtemps enlacé dans ses bras, tandis que le brave pêcheur, les larmes dans les yeux, regardait avec une touchante émotion le bon fils auquel ils devaient d'être aujourd'hui réunis. PAUL HOURIE.

## POUR RIRE

—M. G... qui a un fils d'une taille gigantesque, disait hier, à ce sujet, à un de ses amis : —Il est tellement grand que, quand je veux le gronder, je suis obligé de le faire asseoir !

—Un mendiant aveugle à Paris était absent depuis quelques jours du pont où il avait coutume de demander l'aumône. Sur son banc il a laissé une pancarte avec l'inscription suivante : A cause du froid, je reçois l'aumône chez moi, rue Picpus, No. 41 (bis).

COMMENT ÇA FUT FAIT ! — Un Irlandais ayant l'habitude de raconter des histoires étranges, disait qu'il avait vu un homme décapité avec les mains liées derrière lui, qui ramassa immédiatement sa tête, et la remit sur ses épaules précisément à la même place. — "Ha ! ah ! ah ! dit un interlocuteur, comment pouvait-il ramasser sa tête quand il avait les mains liées derrière le dos ? — Inbécille que vous êtes ! ne pouvait-il pas la prendre avec ses dents ?"



Ned Land avait environ quarante ans (p. 27, col. II.)

## VINGT MILLE LIEUES SOUS LES MERS

PAR JULES VERNE

## CHAPITRE IV

NED LAND

Le commandant Farragut était un bon marin, digne de la frégate qu'il commandait. Son navire et lui ne faisaient qu'un. Il en était l'âme. Sur la question du cétacé, aucun doute ne s'élevait dans son esprit, et il ne permettait pas que l'existence de l'animal fût discutée à son bord. Il y croyait comme certaines bonnes femmes croient au Léviathan—par foi, non par raison. Le monstre existait, il en délivrerait les mers, il l'avait juré. C'était une sorte de chevalier de Rhodes, un Diéodonné de Gôzon, marchant à la rencontre du serpent qui désolait son île. Ou le commandant Farragut tuerait le narwal, ou le narwal tuerait le commandant Farragut. Pas de milieu.

Les officiers du bord partageaient l'opinion de leur chef. Il fallait les entendre causer, discuter, disputer, calculer les diverses chances d'une rencontre, et observer la vaste étendue de l'océan. Plus d'un s'imposait un quart volontaire dans les barres de perroquet, qui eût maudit une telle corvée en toute autre circonstance. Tant que le soleil dessinait son arc diurne, la nature était peuplée de matelots aux-



Le monstre, immergé à quelques toises (p. 28, col. IV.)

quels les planches du pont brûlaient les pieds, et qui n'y pouvaient tenir en place! Et cependant, l'*Abraham-Lincoln* ne tranchait pas encore de son étrave les eaux suspectes du Pacifique.

Quant à l'équipage, il ne demandait qu'à rencontrer la licorne, à la harponner, à la hisser à bord, à la dépecer. Il surveillait la mer avec une scrupuleuse attention. D'ailleurs, le commandant Farragut parlait d'une certaine somme de deux mille dollars réservée à quiconque, mousse ou matelot, maître ou officier, signalerait l'animal. Je laisse à penser si les yeux s'exerçaient à bord de l'*Abraham-Lincoln*.

Pour mon compte, je n'étais pas en reste avec les autres, et je ne laissais à personne ma part d'observations quotidiennes. La frégate aurait eu cent fois raison de s'appeler l'*Argus*. Seul entre tous, Conseil protestait par son indifférence touchant la question qui nous passionnait, et détonait sur l'enthousiasme général du bord.

J'ai dit que le commandant Farragut avait soigneusement pourvu son navire d'appareils propres à pêcher le gigantesque cétacé. Un baleinier n'en a pas été mieux armé. Nous possédions tous les engins connus, depuis le harpon qui se lance à la main, jusqu'aux flèches barbelées des espingoles et aux balles explosibles des canardières. Sur le gaillard d'avant s'allongeait un canon perfectionné, se chargeant par la culasse, très-épais de parois, très-étroit d'âme, et dont le modèle doit figurer à l'Exposition universelle de 1867. Ce précieux instrument, d'origine américaine, envoyait, sans se gêner, un projectile conique de quatre kilogrammes à une distance moyenne de seize kilomètres.

Donc, l'*Abraham-Lincoln* ne manquait d'aucun moyen de destruction. Mais il avait mieux encore. Il avait Ned Land, le roi des harponneurs.

Ned Land était un Canadien, d'une habileté de main peu commune, et qui ne connaissait pas d'égal dans son périlleux métier. Adresse et sang-froid, audace et ruse, il possédait ces qualités à un degré supérieur, et il fallait être une baleine bien maligne, ou un cachalot singulièrement astucieux pour échapper à son coup de harpon.

Ned Land avait environ quarante ans. C'était un homme de grande taille—plus de six pieds anglais—vigoureusement bâti, l'air grave, peu communicatif, violent parfois, et très-rageur quand on le contrariait. Sa personne provoquait l'attention, et surtout la puissance de son regard qui accentuait singulièrement sa physionomie.

Je crois que le commandant Farragut avait sagement fait d'engager cet homme à son bord. Il valait tout l'équipage, à lui seul, pour l'œil et le bras. Je ne saurais mieux le comparer qu'à un télescope puissant qui serait en même temps un canon toujours prêt à partir.

Que dit Canadien, dit Français, et, si peu communicatif que fut Ned Land, je dois avouer qu'il se prit d'une certaine affection pour moi. Ma nationalité l'attrait sans doute. C'était une occasion pour lui de parler, et pour moi d'entendre cette vieille langue de Rabelais qui est encore en usage dans quelques provinces canadiennes. La famille du harponneur était originaire de Québec, et formait déjà une tribu de hardis pêcheurs à l'époque où cette ville appartenait à la France.

Peu à peu, Ned prit goût à causer, et j'aimais à entendre le récit de ses aventures dans les mers polaires. Il racontait ses pêches et ses combats avec une grande poésie naturelle. Son récit prenait une forme épique, et je croyais écouter quelque Homère canadien, chantant l'Iliade des régions hyperboréennes.

Je dépeins maintenant ce hardi compagnon, tel que je le connais actuellement. C'est que nous sommes devenus de vieux amis, unis de cette inaltérable amitié qui naît et se cimente dans les plus effrayantes conjonctures! Ah! brave Ned! je ne demande qu'à vivre cent ans encore, pour me souvenir plus longtemps de toi!

Et maintenant, qu'elle était l'opinion de Ned Land sur la question du monstre marin? Je dois avouer qu'il ne croyait guère à la licorne, et que, seul à bord, il ne partageait pas la conviction générale. Il évitait même de traiter ce sujet, sur lequel je crus devoir l'entreprendre un jour.

Par une magnifique soirée du 30 juillet, c'est-à-dire trois semaines après notre départ, la frégate se trouvait à la hauteur du cap Blanc, à trente milles sous le vent des côtes patagones. Nous avions dépassé le tropique du Capricorne, et le détroit de Magellan s'ouvrait à moins de cent milles dans le sud. Avant huit jours, l'*Abraham-Lincoln* sillonnerait les flots du Pacifique.

Assis sur la dunette, Ned Land et moi, nous causions de choses et d'autres, regardant cette mystérieuse mer dont les profondeurs sont restées jusqu'ici inaccessibles aux regards de l'homme. J'amenai tout naturellement la conversation sur la licorne géante, et j'examinai les diverses chances de succès ou d'insuccès de notre expédition. Puis, voyant que Ned me laissait parler sans trop rien dire, je le poussai plus directement.

—Comment, Ned, lui demandai-je, comment pouvez-vous ne pas être convaincu de l'existence du cétacé que nous poursuivons? Avez-vous donc des raisons particulières de vous montrer si incrédule?

Le harponneur me regarda pendant quelques instants avant de répondre, frappa de la main son large front par un geste qui lui était habituel, ferma les yeux comme pour se recueillir, et dit enfin :



Tantôt appuyé à la lisse de l'arrière (p. 28, col. II.)

—Peut-être bien, monsieur Aronnax.

—Cependant, Ned, vous, un baleinier de profession, vous qui êtes familiarisé avec les grands mammifères marins, vous dont l'imagination doit aisément accepter l'hypothèse de cétacés énormes, vous devriez être le dernier à douter en pareilles circonstances!

—C'est ce qui vous trompe, monsieur le professeur, répondit Ned. Que le vulgaire croie à des comètes extraordinaires qui traversent l'espace, ou à l'existence de monstres antédiluviens qui peuplent l'intérieur du globe, passe encore, mais ni l'astronome, ni le géologue n'admettent de telles chimères. De même, le baleinier. J'ai poursuivi beaucoup de cétacés, j'en ai harponné un grand nombre, j'en ai tué plusieurs, mais si puissants et si bien armés qu'ils fussent, ni leurs queues, ni leurs défenses n'auraient pu entamer les plaques de tôle d'un steamer.

—Cependant, Ned, on cite des bâtiments que la dent du narwal a traversés de part en part.

—Des navires en bois, c'est possible, répondit le Canadien, et encore, je ne les ai jamais vus. Donc, jusqu'à preuve contraire, je nie que baleines, cachalots ou licornes puissent produire un pareil effet.

—Écoutez-moi, Ned...

—Non, monsieur le professeur, non. Tout ce que vous voudrez excepté cela. Un poulpe gigantesque, peut-être?...

—Encore moins, Ned. Le poulpe n'est qu'un mollusque, et ce nom même indique le peu de consistance de ses chairs. Êt-il cinq cents pieds de longueur, le poulpe, qui n'appartient point à l'embranchement des vertébrés, est tout à fait inoffensif pour des navires tels que le *Scotia*



Les embarcations rayonnèrent autour de la frégate (p. 28, col. IV.)





“ Silence ! dit le commandant Farragut. La barre au vent, toute ! Machine en arrière ! ”

Les matelots se précipitèrent à la barre, les ingénieurs à leur machine. La vapeur fut immédiatement renversée, et l'*Abraham-Lincoln*, abattant sur babord, décrivit un demi-cercle.

“ La barre droite ! Machine en avant ! ” cria le commandant Farragut.

Ces ordres furent exécutés, et la frégate s'éloigna rapidement du foyer lumineux.

Je me trompe. Elle voulut s'éloigner, mais le surnaturel animal se rapprocha avec une vitesse double de la sienne.

Nous étions haletants. La stupéfaction, bien plus que la crainte, nous tenait muets et immobiles. L'animal nous gagnait en se jouant. Il fit le tour de la frégate qui filait alors quatorze nœuds, et l'enveloppa de ses nappes électriques comme d'une poussière lumineuse. Puis il s'éleva de deux ou trois milles, laissant une traînée phosphorescente comparable aux tourbillons de vapeur que jette en arrière la locomotive d'un express. Tout d'un coup, des obscures limites de l'horizon, où il alla prendre son élan, le monstre fonda subitement vers l'*Abraham-Lincoln* avec une effrayante rapidité, s'arrêta brusquement à vingt pieds de ses précintes, s'éteignit — non pas en s'abîmant sous les eaux, puisque son éclat ne subit aucune dégradation — mais soudainement et comme si la source de cette brillante effluve se fût subitement tarie ! Puis il reparut de l'autre côté du navire, soit qu'il l'eût tourné, soit qu'il eût glissé sous sa coque. A chaque instant, une collision pouvait se produire qui nous eût été fatale.

(A continuer.)

## LES CANADIENS DE L'OUEST

CHARLES DE LANGLADE

XXII

(Suite et fin.)

Dans les premiers mois de son séjour à la Baie-Verte, s'il arrivait à Madame Langlade d'apercevoir un canot monté par des indiens, qui semblait se diriger vers le rivage, elle ouvrait la porte et s'écriait d'un ton désespéré : “ Ils viennent ! Ils viennent ! Nous serons tous massacrés ! ” Il lui fallut bien du temps pour se familiariser avec cette étrange vie, et faire bonne contenance devant l'enfant des bois.

Madame Langlade était remarquablement belle ; sa taille était élancée, ses traits réguliers, et ses yeux très-noirs. Ces dons physiques s'alliaient à de rares qualités morales, qui lui valurent le respect général à la Baie-Verte. Elle s'éteignit en cet endroit, en 1818, âgée d'environ soixante-quinze ans.

Langlade eut de son union avec Mlle Bourassa deux filles. L'aînée, Lalotte, née en 1760 ou 1761, épousa un nommé Barcelon, et s'éteignit un an après son mariage sans laisser d'enfant ; l'autre, Domitilde, épousa en 1776, à l'âge de treize ans, Pierre Grignon, puis en secondes noces, Jean-Baptiste Langevin.

Bien avant son mariage avec Mlle Bourassa, Langlade avait eu un fils, Charles, d'une Ottawa, qu'il fit instruire avec soin à Montréal. Celui-ci vint se fixer ensuite à la Baie-Verte, puis à Michillimakinac, et il prit part à la capture de ce dernier poste, en 1812, sous le commandement du capt. Roberts. Il avait épousé une Ottawa, qui lui donna deux filles et deux garçons : Charles et Louis de Langlade. Louis prit une part active à la dernière guerre avec les États-Unis, et obtint par sa conduite courageuse le grade de lieutenant. Bibaud, dans le *Panthéon Canadien*, et l'auteur des *Grandes Familles du Canada* l'ont confondu avec son aïeul, Charles de Langlade.

XXIII

Langlade conserva jusqu'à la fin de sa vie sa place de surintendant des Sauvages, qui lui donnait un assez bon revenu. Ses services à la cause anglaise durant la guerre de la révolution avaient été suffisamment appréciés pour lui valoir une annuité viagère de huit cents piastres, en outre d'un octroi de 3000 acres de terre sur les bords de la rivière Thames — connue alors sous le nom de La Trenche — dans la province d'Ontario.

Il avait aussi des terrains considérables à la Baie-Verte qu'il fit cultiver pendant longtemps par son gendre, M. Pierre Grignon. Le gouvernement américain ayant nommé une commission, en 1823,

pour s'enquérir des titres des propriétés dans le territoire du Michigan, la fille de Langlade, Domitilde, mariée en secondes noces à Jean-Baptiste Langevin — et non Longvire comme dit le texte américain — réclama un mille carré de terre à la Baie-Verte comme lui appartenant par droit de succession, et sa réclamation fut confirmée par la commission.

Voici le document sur lequel elle se basa pour faire valoir ses titres à cette grande et importante étendue de terre :

“ Laurent Fely (Failly) étant dûment assermenté, dépose et dit que *Domitille Longvire* (Domitilde Langevin) est la fille de Charles Langlade, et la femme de Jean-Baptiste Langevin, et qu'il est à sa connaissance que les descendants du dit Langlade ont occupé l'étendue de terre réclamée par la dite Domitilde Langevin depuis l'année 1788.”

Pierre Grignon, fils aîné du premier mari de Domitilde Langlade, obtint aussi la reconnaissance de ses titres à une étendue considérable de terrain, en produisant le témoignage suivant :

“ Baie-Verte, 29 août 1822.

“ Nous les soussignés, certifiés que nous avons demeuré à la Baie-Verte, comté de Brown, territoire du Michigan, durant les quatre dernières années, sauf quelques courtes absences, et que nous connaissons les réclamations de tous les habitants de la Baie ; que Charles *Longvire* (Langlade) occupait un morceau de terre situé sur le côté ouest de la rivière aux Renards, Baie-Verte, immédiatement en aval du premier cours d'eau qui débouche dans la dite rivière, ayant un front d'environ quinze acres sur la dite rivière et s'étendant en arrière indéfiniment ; que le dit lot ou morceau de terre a été réservé il y a au moins soixante ans (vers 1762) par le dit *Longvire* comme prairie ou terre à bois ; et qu'il est à notre connaissance que la dite terre a été occupée par le dit Charles *Longvire*, Charles *Longvire*, jr., et Pierre Grignon, durant les quarante dernières années jusqu'à la prise de possession de cette place par les troupes américaines.

“ LOUIS DALLAIRE,  
“ JOSEPH ROY,  
“ PIERRE CHALIFOU,  
“ BAPTISTE BRUNET.”

La pièce suivante que nous extrayons aussi du rapport de la Commission publié au cinquième volume des *Documents of the Congress of the United States in relation to the public lands from 1827 to 1829*, ne sera pas non plus ici hors de place. Nous en donnons le texte même :

“ Entrée de terre réclamée des habitants de la Baie-Verte : Les soussignés ou vous par représentation des habitants de la Baie-Verte entrent le clame (réclamation) des dits habitants d'un lot de terre situé sur la côte est de la rivière en face du Fort Howard, contenant deux milles carrés, plus ou moins, borné au nord par les eaux du lac ou baie, et au sud par *Domitille Longvire* (Domitilde Langevin), cultivé comme prairies sans interruption par les dits habitants de la Baie-Verte en communauté, depuis 1795 jusqu'à ce jour, une partie des dites prairies leur ayant été ôtée par les militaires en 1817.

“ J. PARLIER,  
“ JOHN LAWE,  
“ C. GRIGNON,  
“ A. GRIGNON,  
“ L. GRIGNON,  
“ P. GRIGNON,  
“ JEAN-BAPTISTE LANGLADE.”

“ Signé et assermenté devant moi, un juge de paix, à la Baie-Verte, ce 17 septembre 1823.

“ J. PARLIER, J. P.”

XXIV

Langlade continua aussi, malgré son âge avancé, de rester à la tête de la milice. Pour honorer ce vétéran de l'armée, on plantait tous les ans, le premier mai, suivant une ancienne coutume des Canadiens, devant la maison du capitaine, un long pin ébranché auquel on faisait la toilette. On saluait le mai, qui devait donner son nom à la fête, d'une bruyante volée de coups de fusils, puis on le noircissait de poudre jusqu'à ce qu'il tombât en éclats. Le héros de la fête acceptait avec plaisir ces bonnes et franches démonstrations des Canadiens qui l'entouraient, heureux de pouvoir lui manifester leur respect et leur admiration.

Langlade, usé par l'âge et les fatigues de sa laborieuse existence, s'éteignit au mois de janvier 1800, après une maladie de deux semaines seulement. Sa mort causa une émotion facile à comprendre dans tout le Nord-Ouest, où il était universellement connu et estimé. La petite colonie de la Baie-Verte toute entière alla pleurer sur sa tombe, que l'on peut encore apercevoir dans le vieux cimetière de la ville.

Les regrets unanimes occasionnés par la mort de Langlade étaient amplement mérités, car la vie de ce héros ne fut qu'un long et vaillant combat pour sa patrie. Après avoir noblement défendu le drapeau français pendant bien des années, après avoir vainement accompli des prodiges de valeur pour une cause irrévocablement perdue, il resta ensuite également fidèle à la couronne anglaise, montrant en toutes occasions un courage et un dévouement admirables. Aussi bien peu de guerriers peuvent offrir de plus beaux états de service. Il se complaisait à en faire l'énumération : Il avait pris part à quatre-vingt-dix-neuf batailles et escarmouches, et, quoiqu'il fût sur le soir de la vie, il exprimait vivement le désir d'aller encore une fois au feu, afin de rendre plus complète sa couronne militaire.

Mais le seul titre de Langlade, aux yeux de la postérité, n'aura pas été seulement celui d'un militaire habile et d'un courage à toute épreuve. Il pourra encore réclamer la gloire moins bruyante peut-être, mais non moins méritoire, d'avoir été l'un des plus intrépides pionniers de l'Ouest, et d'avoir été l'un des premiers à braver les dangers qu'offraient ses farouches indigènes, en jetant au milieu du désert les humbles bases d'établissements aujourd'hui prospères et pleins d'avenir. C'est ce que la population américaine a su déjà reconnaître en lui décernant la glorieux surnom de fondateur du Wisconsin — *Father of the Wisconsin* !

Langlade était doux et patient, mais il ne pouvait supporter l'insulte. Il savait inspirer à la fois l'affection et le respect de tous ceux qui le connaissaient. Son intégrité était proverbiale, et quoiqu'il lui eût été facile bien souvent de frauder le gouvernement, ses comptes furent toujours marqués au sceau de la plus stricte exactitude. Le nom que lui donnèrent les Sauvages exprime bien leur idée du trait principal de son caractère : *A-ke-wan-ge-ke-tan-so*, c'est-à-dire un conquérant militaire. Comme son père, il se montra enfant soumis de l'Eglise catholique, donnant toujours toute l'assistance possible aux intrépides missionnaires qui allèrent de temps à autre annoncer la bonne nouvelle aux Canadiens, Métis et Sauvages de cette région éloignée.

Langlade était d'une moyenne taille, mais d'une solide charpente et d'une forte carrure. Son front était élevé, quelques flocons de cheveux argentaient sa tête dans sa vieillesse, et sous des sourcils épais brillaient deux yeux pénétrants et noirs comme le jais. Sa figure était ronde, bien fournie, et pleine d'expression. Quand il portait son uniforme d'officier anglais, couleur écarlate, son chapeau militaire, son épée et sa ceinture (1) de maroquin rouge, son apparence était aussi lesté que martiale.

Tel était au physique le noble Charles de Langlade. Nous savons qu'il cultiva toutes les vertus morales qui sont l'appanage du véritable héros.

JOSEPH TASSÉ.

## MEMORIAL NECROLOGIQUE

FET M. LE JUGE BAUDRY

La mort vient d'enlever à la magistrature une de ses lumières, à la société un de ses membres les plus vertueux, et à une famille honorable son chef vénéré. M. le juge Baudry prit une congestion de poumons le jour de l'an même en faisant ses visites ; la maladie presenta de suite un caractère très-alarquant. Néanmoins, elle parut céder devant les soins incessants et l'habileté des hommes de l'art, et lundi nous annoncions un mieux sensible qui, hélas ! ne devait pas durer.

Cet excellent homme, ce bon père de famille, ce chrétien sincère était déjà, quoique dans la force de l'âge, mur pour le ciel. Il rendait sa belle âme à Dieu, mercredi matin, à 6½ heures, entouré de sa famille éplorée et muni des sacrements de l'Eglise, dont il fut toujours l'enfant le plus dévoué.

M. Joseph-Ubalde Baudry est né à Montréal, le 16 mai 1816. Il fit ses études au Collège de Montréal, avec de brillants succès, facilités par une mémoire heureuse, une intelligence vive et

l'amour du travail. Son Honneur M. le juge Berthelot a eu l'obligeance de nous communiquer une note sur laquelle nous lisons que le juge Baudry avait pour compagnons de classe en 1827, année dans laquelle il termina ses éléments, Messieurs Jos. Toupin, Timothée Filiatrault, Mgr. Bacon, évêque de Portland ; MM. G. de Lorimier, docteur Amiot, Z. Jombert, et son frère, Louis Beaudry, écrivain, qui, pendant longtemps fut protonotaire à Beauharnois et qui réside aujourd'hui à Montréal.

M. Baudry avait un goût prononcé pour les langues et les sciences exactes. Le Révérend M. Larkin, alors professeur au Collège de Montréal, linguiste distingué, remarqua les talents de son élève et les cultiva avec soin. A la fin de son cours de mathématiques, M. Baudry soutint, en grec, une thèse sur plusieurs livres d'Euclide. M. Baudry a toujours conservé beaucoup d'affection pour le Séminaire, et surtout pour le vénérable M. Bayle, directeur des écoles. Sorti du collège, il fit son droit sous C. S. Chénier, écrivain.

Admis au barreau en 1838, il pratiqua pendant quelques années à Montréal, ensuite à St. Hyacinthe, puis il revint à Montréal où il continua l'exercice de sa profession. Elu membre de la Corporation, il rendit de grands services à la ville comme conseiller pendant les années 1847, 1848, 1849, et comme échevin en 1850, et attacha son nom à des mesures importantes qui avaient pour objet l'assainissement de la ville.

En 1850, il fut nommé greffier des Appels à la place de M. J. G. Barthe, et en 1855, il cumula avec cette dernière charge celle de greffier de la Cour Seigneuriale. En 1859, Sir Georges E. Cartier, qui avait été camarade de collège de M. Baudry et qui eut toujours pour lui une vive et sincère amitié, comme il le prouva, au reste, un jour en pleine Chambre d'Assemblée, en faisant l'éloge de ses talents et de ses hautes connaissances légales, Sir Georges, disons-nous, l'adjoint en qualité de secrétaire, conjointement avec M. (maintenant le juge) Ramsay, à la commission de la codification des lois. En juillet 1865, l'honorable A. N. Morin, l'un des codificateurs, étant décédé, M. Baudry fut choisi pour le remplacer.

Le 7 décembre 1868, il se démit de sa charge de greffier et fut presque de suite nommé juge-assistant de la Cour Supérieure, pour tenir la place de M. le juge McKay, qui lui-même occupait temporairement, à la Cour du Banc de la Reine, celle de M. le juge Drummond, alors en congé pour cause de maladie. L'année suivante (1869), il fut nommé l'un des juges puisnés de la Cour Supérieure.

Le souvenir du juge Baudry restera toujours comme celui d'un magistrat intègre et consciencieux autant qu'éclairé, joignant à la science profonde du juriste un zèle ardent pour la bonne administration de la justice qu'il recherchait jusque dans ses moindres détails. Quant à ses vertus privées, elles étaient au-dessus de tout éloge ; type du magistrat, il fut aussi le modèle du citoyen.

M. Baudry a été l'un des fondateurs de la *Revue Légale et de Jurisprudence*, l'un des rédacteurs des *Décisions des Tribunaux du Bas-Canada*.

En 1870, il publia le “ Code des Curés,” ouvrage qui accuse une science légale très-grande en même temps qu'un désir sincère d'être utile à l'Eglise.

Le “ Code de Procédure Civile ” a été rédigé entièrement par lui, croyons-nous. M. Baudry est aussi l'auteur de quelques mémoires qui ont été soumis à la Cour de Rome sur la question du démembrement de la paroisse de Montréal, et qui ont contribué à jeter du jour sur cette difficile question.

M. Baudry a occupé pendant de longues années la charge de président des Syndics pour l'érection civile des paroisses.

Précédemment, il avait été nommé un des commissaires des écoles de la ville, et il contribua beaucoup aux changements qui ont doté Montréal de l'Académie Commerciale. Il était ami du progrès, savait voir loin et juste. Ses suggestions n'ont pas toujours été adoptées, soit dans la commission de la codification, soit au Conseil-de-Ville, soit ailleurs ; mais les événements sont venus presque toujours confirmer sa manière de voir les choses. Il travailla avec zèle à la fondation de l'*Institut National*, dont il rédigea la constitution. On sait que cet institut a été remplacé par l'*Institut Canadien-Français*.

M. Baudry fut, avec le Commandeur Viger, l'un des fondateurs de la Société Historique de Montréal. Il en était encore le vice-président. Chercheur laborieux, il avait examiné et analysé une grande partie des documents renfermés au greffe. Nous espérons que ses notes et ses remarques seront conservées et utilisées par ses amis. Nous croyons savoir qu'il avait commencé quelques dissertations légales, et un travail sur l'existence du gallicanisme en Canada.

M. Baudry appartenait à une des plus anciennes familles de la Pointe-aux-Trembles. L'hain Baudry, souche de sa famille, avait servi sous M. de Maisonneuve et faisait partie de la milice d'élite qui défendait la ville naissante. Il fut aussi un des premiers explorateurs du Nord-Ouest.

M. le juge Baudry avait épousé une parente au septième degré, portant le même nom. Il était le père de M. Baudry, protonotaire de Beauharnois, et de M. J. A. U. Baudry, ingénieur civil.

Toute la ville s'associera au deuil d'une famille éplorée, qui était hier dans toute la joie qu'elle donnait l'espoir d'une prompte convalescence.

(1) La Société Historique du Wisconsin conserve la boucle en argent de cette ceinture dans son musée.

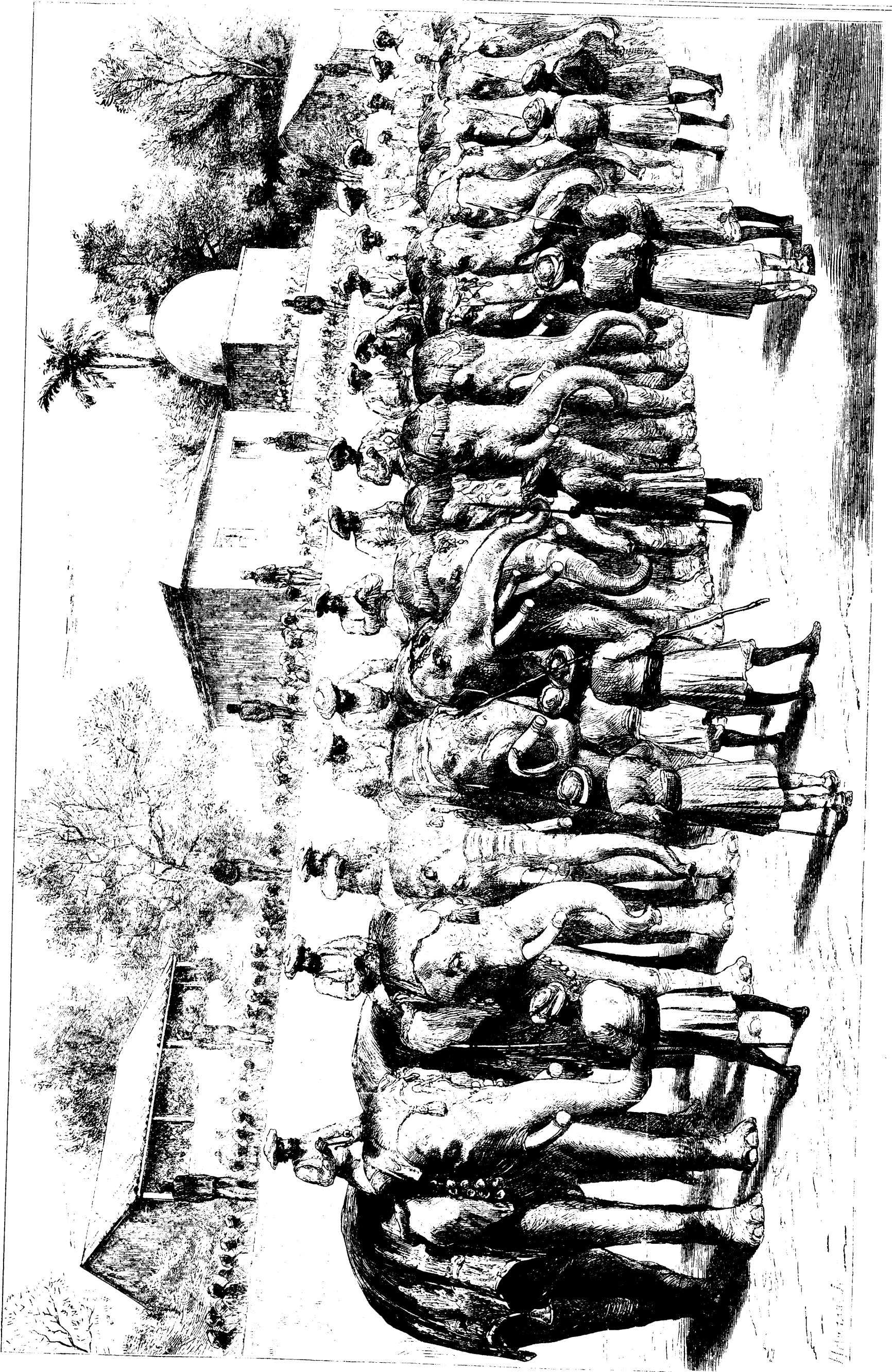












LES ÉLÉPHANTS DU PRINCE DE BARODA.





LE JEU DE DAMES

CONCOURS POUR LE MEILLEUR PROBLÈME DE DAMES

Nous avons décidé d'offrir une prime à l'auteur du meilleur Problème de Dames...

CONDITIONS:—1. Le Problème ne devra pas contenir plus de quinze pièces...

L'auteur du meilleur Problème recevra en prime six mois d'abonnement à l'Opinion Publique.

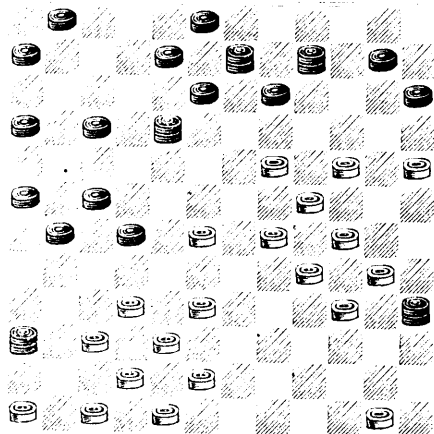
Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés...

Les solutions doivent être également envoyées à la même adresse.

PROBLÈME No. 7

Par J. C. Lamaire, Montréal

NOIRS



BLANCS

Les Blancs jouent et gagnent

Solution du Problème No. 5

Table with 2 columns: Les Blancs jouent de, Les Noirs jouent de. Lists numbers for each side.

Solutions justes du Problème No. 5. Montréal:—T. Bertiaume, G. Massé, Alfred Célément, Ludger Tardy, Louis Tardy, P. Tardy, C. Bourdus et J. B. Rodier.

Prix du Marché de Détail à Montréal,

Large table listing market prices for various goods like flour, grains, legumes, and meats.

Marché aux Bestiaux

Table listing prices for various types of livestock like beef, veal, and sheep.

L'avantage que présente la Société, Compagnie d'assurance contre l'incendie...

PROSPECTUS

Canadian Mechanics' Magazine

PATENT OFFICE RECORD

POUR L'ANNEE 1876.

A l'occasion de la NOUVELLE ANNEE, le 4ème et prochain VOLUME de cette utile publication...

Chaque numéro de la Revue contient 16 pages de texte, ainsi qu'un nombre égal de gravures.

Comme c'est la seule Revue de cette nature publiée en Canada, elle ne peut, ainsi que cela a lieu...

La Revue, en outre, ne comprendra pas seulement toutes les correspondances originales...

Afin de réaliser et d'atteindre le mieux possible ce dernier but, la Revue ouvre ses colonnes...

Le principal but de la Revue ne consiste pas seulement à répandre les nouvelles scientifiques...

A cet effet, lorsque cela sera nécessaire, nous imprimerons, à l'occasion, un nombre de copies extra...

Eléments de l'Education, Mathématique et Mécanique.

Les informations générales qu'embrasse la Revue sont les suivantes:

- Arts et Science, Travaux de Plombier, Architecture, de Forge, Génie Civil et Mécanique, Ameublement et Tapisserie, Travaux de Construction, Inventions, Manufactures, Carrosserie, Travaux de Charpente, Instruments d'Agriculture, de Plâtrage, Commerce et Agriculture, de Peinture.

Afin de rendre l'ouvrage plus intéressant et plus utile encore, nous consacrerons dans chaque numéro deux pages ou plus à des lectures domestiques, pour

LES MEMBRES DES FAMILLES OUVRIÈRES.

Aucune autre contrée n'édite un journal publiant la Liste des Brevets (patentes) officiels.

Cette dernière forme un annexe à la Revue, et représente une moyenne de 150 inventions nouvelles dans chaque numéro.

Le public peut être assuré que nous nous efforçons par tous les moyens possibles que suggère l'expérience, de rendre notre Revue Populaire, Instructive et Intéressante.

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

Le prochain volume présentera sur sa couverture un magnifique dessin artistique, et sera imprimé avec un nouveau caractère.

PRIX DE LA SOUSCRIPTION

Une Copie, pour un an \$2.00 Copies séparées 0.25

On peut s'abonner à toute époque de l'année.

Rédigé par G. B. BURLAND, F. N. BOXER, Architecte. Administrateur Gén.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "LA ROYALE CANADIENNE."

Capital \$6,000,000 Actif Disponible pres de \$1,200,000



OFFICIERS:

Président: J. F. SINCENNES. Vice-Président: JOHN OSTELL. Sec. et Trés.: ARTHUR GAGNON. Assis.-Gérant: DAVID L. KIRBY. Gérant de la Marine: CHS. G. FORTIER.

ACTIF EN OR

Table listing assets in gold, including bonds, stocks, and other securities.

PASSIF

Toutes Réclamations pendantes pour Pertes, Billets payables, et divers Comptes dûs par la Compagnie \$149,291 59

Assure tous les Risques d'Incendie, ainsi que les Bâtiments voyageant dans les eaux intérieures et leurs Cargaisons, et les Frêts et Cargaisons des Navires à vapeur et à voile Océaniques de première-classe.

BUREAU PRINCIPAL: 160 RUE ST. JACQUES, MONTREAL

Lithographie Typographie Cravure

IMPRESSIONS de toute sorte, depuis la TÊTE DE COMTE la plus fine, jusqu'à la PANCARTE la plus Géante.

L'OPINION PUBLIQUE MONTREAL.

LE RANGE ou Fourneau à cuisine le plus amélioré est Le "NEW ENGLAND"

Ses qualités sont trop nombreuses pour être énumérées, mais on peut facilement se convaincre en en faisant l'inspection.

MEILLEUR & Cie., 652, RUE CRAIG, Prix de la Rue Bleury.

MACHINE A LAVER DE BUNNELL, TORDEUSE ET REPASSEUSES.

Machine à peler les pommes, à trancher le pain, les légumes, les viandes, &c. 7-1-16

\$225. PIANOS POUR \$225.

Neufs—pleinement garantis, 7 Octaves,—toutes les Améliorations modernes,—le sonnet plein, riche et pathétique.—Combinaison exquise, produisant un magnifique effet d'orchestre.

Corniches ROULEAUX ET ANNEAUX, aussi BARRES D'ESCALIERS, la plus grande variété dans les derniers goûts, chez L. J. A. SURVEYER, 524, Rue Craig, Montréal

LE VIDO. EAU DE BEAUTE, PRÉPARATION DE N. DUDEVOIR.

Pour l'usage de la toilette et pour perpétuer la fraîcheur d'un beau teint: sa propriété tempère la chaleur et la sécheresse de la peau, donne à ses fibres une vigueur et une élasticité charmante.

Manière de s'en servir:—Pour les maladies de la peau, les Humeurs, les Eruptions, les Boutons, le Psoriasis, les Taches, les Clous, etc., la peau doit être bien lavée et tenue bien propre pendant que l'on fait usage de l'Eau pour le teint.

Le VIDO est une des plus belles découvertes pour embellir le teint. Par l'usage de cette Eau vous aurez toujours la peau du visage d'une éclatante blancheur.

Toute personne envoyant \$1.00 par 1 malle recevra une bouteille par la malle suivante. Enregistré à Ottawa conformément à l'acte du Parlement, 4 février 1875. Vendu chez le Dr. GAUTHIER, 190 Rue St. Laurent.

AVIS.

DEMANDE sera faite au PARLEMENT DU CANADA, à sa prochaine Session, pour amender la Charte de

"LA BANQUE DES PROVINCES-UNIES,"

en changeant son nom et aussi le Chef-Lieu ou Place d'Affaires d'icelle, et pour d'autres fins.

ROBERT ARMOUR, AVOCAT DES PETITIONNAIRES. BOWMANVILLE, 2 Décembre 1875

CARLESANG, C'EST LA VIE.

CELEBRE PURIFICATEUR DU SANG DE CLARKE

(Marque de Commerce:—"Blood Mixture") LE GRAND PURIFICATEUR ET RESTAURATEUR,

nettoie et élimine du sang toutes les impuretés et ne saurait être trop hautement recommandé.

C'est un remède infailible contre la Scrofule, le Scorbut, les maladies de la Peau, et les Plaies de toutes sortes. La guérison est permanente.

Il guérit les Vieilles Plaies les Plaies Ulcérées sur le Cou les Plaies Ulcérées sur les Jambes les Boutons Noirs sur la Figure les Scorbut et ses suites les Ulcères cancéreux les maladies du Sang et de la Peau les Enflures Glandulaires Élimine du Sang toutes les matières impures quelle qu'en soit la cause.

Comme ce mélange est agréable au goût et exempt de toute matière injurieuse à la constitution la plus délicate de l'un ou de l'autre sexe, le Propriétaire conseille fortement aux malades d'en faire l'essai.

Des Milliers de Témoignages attestent de son efficacité.

Vendu en Bouteilles à \$1.00, et en Caisses contenant six fois la même quantité, pour \$4 chaque—ces dernières en contiennent une quantité suffisante pour pérorer la guérison dans la plupart des cas invétérés. EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS ET MARCHANDS DE MEDECINES PATENTÉES de l'univers.

Seul Propriétaire: F. J. CLARKE, Chimiste, APOTHECARIER HALL, LINCOLN, ANGLETERRE.

Agents en gros pour les Provinces de Québec et d'Ontario:

EVANS, MERCER & Cie., MONTREAL

Expédié par la malle sur réception d'un mandat de Poste. 7-1-22

Coutellerie FOURCHETTES ET CUILLERS, S. HUITLIERS, plaqués à prix réduits. Aussi venant d'être reçus: CAGES D'OISEAUX, CAFETIÈRES FRANÇAISES à alambique et PLUMEAUX FRANÇAIS, chez

L. J. A. SURVEYER, 524, Rue Craig, Montréal. 7-1-18

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée au No. 319, rue St. Antoine, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS.